

LES « POURQUOI » DU RÉSEAU ANTI-ARNAQUES

Quatrième épisode de cette rubrique à succès permettant d'exprimer l'étonnement du consommateur face à certaines pratiques commerciales.

Pourquoi, lors d'une sollicitation par internet, est-il parfois nécessaire de ressaisir ses coordonnées pour se désinscrire d'un fichier de prospection alors que le fait de cliquer sur un simple lien serait suffisant ?

Pourquoi la rubrique obligatoire « mentions légales » - permettant d'identifier un professionnel - n'apparaît pas sur tous les sites internet ?

Pourquoi tant de personnes pensent à vous, par mél ou par téléphone, en vous promettant de multiples cadeaux et avantages, et en jurant qu'il n'y a aucun piège derrière leur offre ?

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**, BP 40179, 79205 **PARTHENAY cedex** (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du **RAA**.

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)